

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 4 février à 20h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 28 janvier 2021, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints -
M. LOSIER - Mme GUEHL – Mme PAUTRE - Mme DAHINDEN — Mme CHAPRON –
M. DELABARRE – M. LEGAY — M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. HAROU (donne pouvoir à M. LOSIER)
Mme PERDRIX (donne pouvoir à M. LESAULNIER)

Secrétaire de séance :

Mme DAHINDEN

DB2021-18 ACHAT DE RAYONNAGE ARCHIVES DE LA MAIRIE

Qualiconsult, en charge de la réalisation du document unique de la mairie, qui a pour rôle de conseiller la mairie en matière d'équipement pour la sécurité des agents, a préconisé que les rayonnages en plastique des archives de la mairie soient remplacés par des rayonnages métalliques adaptés. 3 devis ont été réalisés par :

- Bureau Vallée pour un montant de 573.33 € HT,
- Bruneau pour un montant de 535 € HT,
- Achat Public pour un montant de 437.85 € HT.

Le conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise Bruneau. L'employé communal sera chargé d'installer le rayonnage commandé et d'y entreposer les boîtes d'archives existantes.

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.
Le maire, Jacky LESAULNIER**

